

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DU MORBIHAN

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers du Morbihan est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 18 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

Le nombre de dossiers déposés dans le Morbihan a connu une nouvelle diminution significative de -25.4% sur un an (1096 dossiers contre 1470 en 2019), la baisse est de 22.4% en Bretagne et de 24% au niveau national.

La part des redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre) s'établit à 9.87 % en 2020 (10.80 % en 2019). Le taux de redépôt en Bretagne est de 8.68 % et de 7.37% au niveau national.

La prévention de ces redépôts sera de nouveau en 2021 un axe de travail prioritaire du secrétariat de la Commission.

Recevabilité et orientation

Le taux d'irrecevabilité pour l'année 2020 s'établit à 3% pour le Morbihan, la région Bretagne est à 4 %, 4 % également au niveau national.

Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier : 49.63% (2019 : 48.68 %)

Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ) : 43.74% (2019 : 42.65%)

Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ) : 0.09% (2019 : 0.23 %)

Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes : 56.17% (2019 : 57.12%)

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes

La proportion des dossiers orientés vers un plan de redressement définitif est à 11.78%, elle est en région Bretagne à 11.77% et au niveau national à 9.08%.

Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ, 41.08%, 39.79% en Bretagne 39.46% au niveau national

Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (RP sans LJ, PRP avec LJ, plans définitifs et Mesures imposées avec ou sans effacement) : 75.34% (72.59% en 2019). En Bretagne 75.66%, 76.27% au niveau national.

Une amélioration de cet indicateur permettrait de limiter les redépôts de dossiers pour les années futures.

Décisions du juge informant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre) : 7 (13 en 2019).

Décisions du juge informant la décision de recevabilité de la commission à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre) : 10 (33 en 2019).

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	-	Report puis annulation suite pandémie.
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	-	Échanges réguliers pour certains dossiers.
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions</i> <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	Report suite pandémie.
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	Nombre de réunions 13 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés 124	Interventions sur la procédure de surendettement, sur l'inclusion bancaire (Fichiers, droit au compte, micro-crédit)
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...		
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)		Annulation des interventions programmées fin mars 2020 des enfants des écoles primaires rurales dans le cadre de la semaine de l'argent. 48 étudiants pour 2 établissements d'enseignement supérieur à Vannes et Lorient 18 collégiens de Questembert (filiale SEGPA) Présentation du jeu mes questions d'entrepreneur au Lycée Charles de Gaulles à Vannes. Information dans une classe d'apprentis boucher à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (lors du passage du DG).

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés. Des contacts systématiques sont établis en amont des Commissions de surendettement pour toutes les demandes de suspension d'expulsion locative.

Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :

13 stages pratiques ont été organisés au profit de 124 travailleurs sociaux et seulement 3 actions n'ont pas pu être réalisées en raison de la crise sanitaire. Un nouveau format a été mis en œuvre via des Webinaires (5) depuis décembre, un rendez-vous mensuel d'information et d'échanges est désormais organisé pour l'ensemble des 4 départements. Actions de formation et d'information en 2021 pour les 4 futurs PCB du Morbihan (formation, labélisation).

² (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

La coordination entre la procédure collective et la procédure du surendettement est toujours difficile à comprendre pour les débiteurs inscrits à un registre du commerce ou des métiers. Ces dossiers concernent d'anciens professionnels indépendants ayant bénéficié ou non d'une liquidation judiciaire ou les particuliers disposant d'une double activité, salariée ou indépendante, ne générant parfois aucune ressource.

Le Secrétariat de la Commission renforcera ses actions de communication sur ces sujets lors des interventions réalisées auprès de la sphère sociale en 2021.

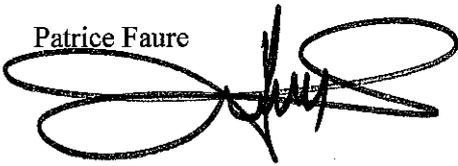
Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

Les situations juridiques des couples en instance de séparation (ou de personnes possédant des biens en indivision) rendent difficiles l'élaboration de solutions pérennes du fait notamment de l'incertitude sur la répartition du patrimoine ou de l'occupation du bien immobilier par l'un des membres appartenant à la communauté.

Date : 18 février 2021

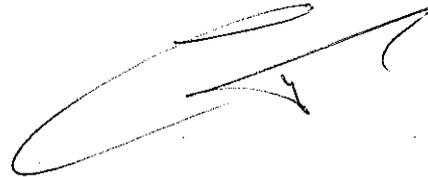
Le président de la commission

Patrice Faure



Le secrétaire de la commission

Jean-Luc Chaussivert



**ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITE DU MORBIHAN**

Indicateurs	2019	2020	variation 2020/2019 en %
Dossiers déposés	1470	1096	-25,4%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	47,30%	48,81%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	10,80%	9,87%	
Dossiers décidés recevables par la commission	1320	1076	-18,5%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	12,20%	10,13%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	73	43	-41,1%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	32,88%	37,21%	
Dossiers orientés par la commission	1327	1086	-18,2%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	48,68%	49,63%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	42,65%	43,74%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,23%	0,09%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	57,12%	56,17%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	1496	1261	-15,7%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	6,22%	5,15%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	4,88%	3,41%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	39,37%	41,08%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,20%	0,08%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	8,76%	11,58%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)</i>	2,94%	5,00%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)</i>	5,82%	6,58%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	40,57%	38,70%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)</i>	30,08%	29,18%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement</i>	15,78%	16,02%	
<i>Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)</i>	10,49%	9,52%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	72,59%	75,34%	
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	13	7	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	33	10	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers décidés irrecevables par la commission*	3%	4%	4%
Part des accords commission sur Mesures imposées suite RP sans LJ*	41%	40%	39%
Part des plans conventionnels conclus*	12%	12%	9%
Part des accords commission sur mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	39%	39%	41%
Taux de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	75%	76%	76%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
TYPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Morbihan	Dettes financières	34 696	933	4 192	70,8%	86,4%	14 284	4,0
	dont dettes immobilières	16 780	192	373	34,3%	17,8%	72 990	2,0
	dont dettes à la consommation	17 066	818	3 126	34,8%	75,7%	10 722	3,0
	dont autres dettes financières	850	560	693	1,7%	51,9%	838	1,0
	Dettes de charges courantes	4 489	826	3 300	9,2%	76,5%	3 078	3,0
	Autres dettes	9 787	653	1 486	20,0%	60,5%	2 152	2,0
	Endettement global	48 971	1 080	8 978	100,0%	100,0%	19 194	7,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
BRETAGNE	Dettes financières	154 231	3 985	17 725	73,9%	83,1%	14 100	3,0
	dont dettes immobilières	80 442	877	1 742	38,5%	18,3%	80 361	2,0
	dont dettes à la consommation	70 448	3 467	13 128	33,7%	72,3%	10 996	3,0
	dont autres dettes financières	3 341	2 295	2 855	1,6%	47,9%	800	1,0
	Dettes de charges courantes	20 546	3 751	15 746	9,8%	78,3%	3 328	4,0
	Autres dettes	34 003	2 797	6 230	16,3%	58,4%	1 920	2,0
	Endettement global	208 780	4 793	39 701	100,0%	100,0%	17 913	7,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement)
France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	3 535 855	87 573	408 852	73,2%	83,3%	15 553	4,0
<i>dont dettes immobilières</i>	<i>1 662 369</i>	<i>15 201</i>	<i>25 865</i>	<i>34,4%</i>	<i>14,5%</i>	<i>93 760</i>	<i>1,0</i>
<i>dont dettes à la consommation</i>	<i>1 793 753</i>	<i>78 276</i>	<i>325 366</i>	<i>37,1%</i>	<i>74,5%</i>	<i>13 214</i>	<i>3,0</i>
<i>dont autres dettes financières</i>	<i>79 733</i>	<i>46 279</i>	<i>57 621</i>	<i>1,7%</i>	<i>44,0%</i>	<i>820</i>	<i>1,0</i>
Dettes de charges courantes	607 599	82 145	311 562	12,6%	78,2%	3 585	3,0
Autres dettes	686 005	56 876	124 022	14,2%	54,1%	1 858	2,0
Endettement global	4 829 459	105 076	844 436	100,0%	100,0%	19 150	7,0

